APPELS D'OFFRES

Sainte-Marie
L'épanouissement

AVIS DE PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE
(art. R.2131-18 du CCP)

Département de publication : 974
FOURNITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Sainte-Marie de La Réunion.
Correspondant : M. Le Maire de la commune de Sainte-Marie, 3, rue de la République, 97438 SAINTE-MARIE, tél. : 0262 53 41 15, télécopieur : 0262 53 43 61
Point de contact : Mairie de SAINTE-MARIE, Service de la Commande publique, Yolaine ATCHY, 15, rue du 20 Décembre, 97438 SAINTE-MARIE, tél. : 0262 72 10 15, courriel : marchespublics@ville-saintemarie.re
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com
Objet du marché : **Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire de la commune de Sainte-Marie pour la période 2022 à 2025**.
Références de l'avis complet consultable en ligne :
BOAMP : 21-136586
JOUE : 2021/S201-522308
Lieu d'exécution et de livraison : Sainte-Marie, 97438 SAINTE-MARIE.
Caractéristiques principales :
Type de marché : marché de fournitures comprenant 56 lots tels qu'énoncés dans les documents de la consultation.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : précisé au règlement de consultation
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public : précisé au règlement de consultation (RC).
Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché (RC).
Date limite de réception des offres : **17 novembre 2021, à 11 heures (heure locale Réunion)**
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué à la consultation par le pouvoir adjudicateur : SCP 2021-34
Renseignements complémentaires :
Dématérialisation : Le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer obligatoirement une offre par voie électronique via le site : http://www.achatpublic.com.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique et administratifs peuvent être obtenus : précisé au RC
Date d'envoi du présent avis à la publication :15 octobre 2021
Date d'envoi au JOUE : 12 octobre 2021

LE MAIRE, Richard NIRLO
688216

Le Quotidien de la Réunion et de l'océan Indien
dans
LE SUD 0262 72 76 80

ANNONCES LÉGALES

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS AU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'enregistrement présentée par Monsieur Daniel PAUSE le 23 juillet 2021 pour l'exploitation d'un élevage de volailles sur le territoire de la commune de Trois-Bassins.
I. Résumé du projet
Monsieur Daniel PAUSE exploite actuellement un atelier volailles de 30 184 emplacements sur le site de Trois-Bassins. La demande concerne la régularisation de l'élevage.
Cette consultation concerne les communes de Trois-Bassins et de Saint-Paul (site de l'élevage et de l'épandage).
II. Procédure d'enregistrement
La demande présentée par Monsieur Daniel PAUSE est faite au titre des articles L. 512-7 et suivants du Code de l'environnement. En particulier les installations soumises à enregistrement sont les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement (commodité du voisinage, santé, sécurité et salubrité publiques, agriculture, protection de la nature de l'environnement et des paysages, utilisation rationnelle de l'énergie, conservation des sites et des monuments et éléments du patrimoine archéologique), lorsque ces dangers et inconvénients peuvent, en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées. Le préfet est l'autorité compétente pour délivrer la décision d'enregistrement.
A l'issue de la procédure d'instruction du dossier et de la consultation du public menées en application des articles R. 512-46-8 à R.512-46-18 du Code de l'environnement, l'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.
III. Modalités de participation au public
Comme prévu par les dispositions des articles R.512-46-13 et R.512-14 du Code de l'environnement, le public a la possibilité de consulter le dossier de demande d'enregistrement et de présenter ses observations du 2 novembre 2021 au 30 novembre 2021 :
– en mairie de Trois-Bassins et de Saint-Paul :
- du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00
- le vendredi de 8 h 00 à 11 h 00
– via le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante :
www.reunion.pref.gouv.fr>Publications > Environnement et urbanisme > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Enregistrement > Arrondissement de Saint-Paul.
Les observations du public pourront également être adressées par courrier à l'adresse suivante :
Madame la Sous-préfète
Sous-préfecture de SAINT-PAUL
5, rue Evariste-de-Parny
CS 71044
97864 SAINT-PAUL CEDEX
ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquetepublique-icpe-saintpaul@reunion.gouv.fr

688226

POURSUITE D'ACTIVITE MALGRE DES PERTES

Dénomination :
CARAMBOLES REUNION
Forme : SARL
Siège social : 107, Route Nationale 1
97436 SAINT-LEU
Capital social : 1 000 €
Numéro SIREN :
751 158 999 RCS SAINT-PIERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2021, les associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-PIERRE.

POUR AVIS ET MENTION
LA GERANCE
688240

CLOTURE DE LIQUIDATION

DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DE L'AIR A LA REUNION
SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : 4, chemin Dena
97419 LA POSSESSION
838 386 407 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

Le 23 aout 2021, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Bernard MASSAIN, 4, chemin Dena 97419 LA POSSESSION, de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31 juillet 2021.
Mention faite au RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION.

688207

NOMINATION DE COGÉRANT

BHL PROPHYLAXIE
SARL au capital de 22 887,35 euros
Siège social : 4, chemin Dena
97419 LA POSSESSION
335 016 887 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

Le 1er septembre 2021, l'AGO a décidé de nommer en qualité de cogérant M. Nicolas MASSAIN - 40, lotissement Dodin 97419 LA POSSESSION.
Mention faite au RCS de SAINT-DENIS de La Réunion.

688205

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/09/2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **TOLLIAM**
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 2 000 €
Siège : 52, chemin Créole Bourbier 97470 SAINT-BENOIT
Objet : La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers, valeur mobilières et autres droits sociaux dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale. La création de services communs et les prestations de services utiles aux sociétés et entreprises contrôlées, en matière commerciale, technique, administrative, comptable, informatique de gestion, maintenance et autres. Toutes opérations financières avec les sociétés du groupe.
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de deux ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Président :
Monsieur Patrick MAILLOT, demeurant 52, chemin Créole Bourbier 97470 SAINT-BENOIT.
Immatriculation : au RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION.

POUR AVIS
688199

NOMINATION DE COGÉRANT

NITHAEL
SARL au capital de 100 000 euros
Siège social : 4, chemin Dena
97419 LA POSSESSION
449 252 930 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

Le 1er septembre 2021, l'AGO a décidé de nommer en qualité de cogérant M. Nicolas MASSAIN - 40, lotissement Dodin 97419 LA POSSESSION.
Mention faite au RCS de SAINT-DENIS de La Réunion.

688204

Dissolution anticipée de la SARL LEXOR
Au capital social de 1 000€
Siège social :
77, rue Stade-de-l'Est - Ste-Clotilde
97490 ST-DENIS
RCS 818 595 696 St-Denis Réunion

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/21, les associés ont décidé la dissolution de la société à dater du 01/09/21.
Elle a nommé liquidateur M. FRESELLE Christian demeurant 68 B, rue Voltaire, 97421 à ST-LOUIS.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de St-Pierre.

LE LIQUIDATEUR
688222

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination sociale :
TPM AUTOMOBILE
Forme : SAS
Siège social : 148, avenue Principale
97450 SAINT-LOUIS
Capital social : 500 euros
Numéro SIREN : 891 381 147
RCS de Saint-Pierre

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/10/2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/10/2021 et sa mise en liquidation amiable. Pascal Ferdinand TOUPIN demeurant au 11, chemin Bassin Pilon 97421 La Rivière Saint-Louis a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours réaliser l'actif, acquitter le passif qui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 148, avenue Principale 97450 SAINT-LOUIS, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de Saint-Pierre.

POUR AVIS ET MENTION
688209

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) relatif aux aléas recul du trait de côte et submersion marine
Commune de Saint-Joseph

Par arrêté préfectoral n° 2011 du 6 octobre 2021, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PPRL susvisé. Ce PPRL a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il peut aussi définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités.
Le PPRL comprend un rapport de présentation, des cartographies (cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire), un règlement et des annexes.
La personne responsable du PPRL est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL).
Des informations concernant le projet de PPRL peuvent être demandées auprès de la DEAL Réunion à l'adresse suivante :
DEAL Réunion
Service Prévention des Risques Naturels et Routiers
Unité Réglementation des Risques naturels et observatoire du Littoral,
2, rue Juliette-Dodu – CS 41009 - 97443 SAINT-DENIS CEDEX 9
ou
par téléphone au 0262 40 28 51
ou
par courriel à kilian.hattenberger@developpement-durable.gouv.fr
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : M. Philippe GARCIA, retraité de la Police Nationale.
L'enquête publique aura lieu pendant trente (30) jours consécutifs, **du 3 novembre 2021 au 3 décembre 2021 inclus**, sur la commune de Saint-Joseph.
Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de l'enquête fixé à la mairie de Saint-Joseph (Hôtel de ville).
Les observations pourront également être adressées, par courrier, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Joseph à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique
relative au projet de PPRL
Mairie de Saint-Joseph (Hôtel de ville)
Mairie de Saint-Joseph
277, rue Raphaël-Babet
BP1 - 97480 SAINT-JOSEPH
Un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture des bureaux) à la Direction de l'Aménagement et du Développement Urbain pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête sur :
• le site Internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr ;
• le site Internet du registre dématérialisé d'enquête :
https://www.registre-numerique.fr/pprlittoral-saint-joseph
Un lien vers la page du site Internet de la DEAL Réunion hébergeant le dossier d'enquête publique et vers le site Internet du registre dématérialisé d'enquête sera disponible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante :
www.reunion.gouv.fr.
Le public pourra également formuler ses éventuelles observations et propositions :
• sur le registre dématérialisé à la disposition du public sur le site Internet suivant :
https://www.registre-numerique.fr/pprlittoral-saint-joseph
• par couriel électronique à l'adresse suivante :
pprlittoral-saint-joseph@mail.registre-numerique.fr
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Saint-Joseph 277, rue Raphaël-Babet, BP 1, 97480 SAINT-JOSEPH	
Mecredi 3 novembre 2021	9 h - 12 h
Vendredi 5 novembre 2021	13 h - 16 h
Mardi 9 novembre 2021	9 h - 12 h
Mercredi 17 novembre 2021	13 h - 16 h
Samedi 20 novembre 2021	9 h - 12 h
Lundi 22 novembre 2021	9 h - 12 h
Samedi 27 novembre 2021	9 h - 12 h
Mercredi 1er décembre 2021	13 h - 16 h
Vendredi 3 décembre 2021	13 h - 16 h

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Joseph, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site Internet de la préfecture (www.reunion.gouv.fr).
Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques Littoraux sur la commune de Saint-Joseph relatif aux aléas recul du trait de côte et submersion marine, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.

688213

DISSOLUTION ANTICIPEE

DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DE L'AIR A LA REUNION
SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : 4, chemin Dena
97419 LA POSSESSION
838 386 407 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

Le 23 aout 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2021. M. Bernard MASSAIN, 4, chemin Dena 97419 LA POSSESSION a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 4, chemin Dena 97419 LA POSSESSION.
Mention faite au RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION.

688206

SARL CARAMBOLES REUNION
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 107, route Nationale 1
97436 SAINT-LEU
RCS SAINT-PIERRE :
751 158 999 00019

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1 000 € à 51 000 €.
Par conséquent, les articles 7 et 9 des statuts ont été modifiés.
Les formalités seront effectuées au RCS de SAINT-PIERRE.

POUR AVIS, LA GERANCE
688241

Particuliers, passez vos annonces gratuites (Sauf *)

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Ville : ..... e-mail : .....

☐ Auto-Moto ☐ Habitat ☐ Animaux
☐ Immobilier ☐ Loisirs ☐ Rencontres
☐ Emploi ☐ Multimédia ☐ Autres

Le texte de votre annonce

GSM : 0 6 9 | Fixe : 0 2 6 2

***Rubriques payantes : 5€**
pour 2 parutions
☐ Pièces détachées ☐ Accessoires auto/moto
☐ Tuning ☐ Cours ☐ Location temporaire Hors département
☐ **Domiciliation** (par défaut pour les annonces rencontres)
Votre annonce est anonyme, nous recevons les réponses et vous passez les récupérer dans notre agence, muni de votre pièce d'identité.
Si vous souscrivez à des options payantes, joignez à votre bon d'annonce un chèque du montant correspondant, libellé à l'ordre du Quotidien. Vous pouvez aussi payer par carte bancaire en agence.

2 sites pour vous accueillir :
Le Quotidien www.lequotidien.re DE LA RÉUNION ET DE L'OCÉAN INDIEN
NORD : • Ste-Clotilde : **1, rue Lislet Geoffroy BP 97712 St-Denis cedex 9**
SUD : • St-Pierre : **53, Bd Hubert Delisle 97410 St-Pierre**

toutela.re
Déposez vos petites annonces **près de chez vous** ou en ligne sur **www.toutela.re**

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
VENTE DE CHIENS ET CHATS

QUELLES RÈGLES POUR LES ANNONCES DE VENTE ?
Vendeurs, vous devez obligatoirement mentionner sur toute annonce de vente de chiens ou de chats :
- le numéro de SIREN* ;
- l'âge des animaux à céder ;
- le numéro d'identification ou celui de la mère ;
- l'inscription ou non à un livre généalogique ;
- le nombre d'animaux de la portée.

** Dérogation pour les producteurs d'au maximum une portée par an et par foyer fiscal (le SIREN n'est pas obligatoire, il faut mentionner le n° de portée)*

COMMENT FAIRE DES DONS D'ANIMAUX ?
- Les dons ne nécessitant pas de se déclarer et d'obtenir un numéro de SIREN. Il convient toutefois de respecter les mêmes obligations lors des publications d'annonce que pour les ventes (hormis numéro SIREN)
- L'annonce doit clairement indiquer la mention « gratuit »
- Seuls les animaux identifiés et âgés de plus de huit semaines peuvent être donnés.
- Le donneur doit également fournir un certificat vétérinaire au nouveau propriétaire.